



Contribution Annuelle Paroissiale

2023- Contribution annuelle paroissiale

Son but :

- réunir les moyens indispensables pour la mission de notre communauté ;
- assurer une autonomie financière régulière de la paroisse.

Comme toute «structure», notre paroisse doit faire face à différentes charges pour pouvoir fonctionner :

- frais de locaux : chauffage, électricité, assurance ;
- frais administratifs : téléphone, frais postaux, photocopies ;
- frais liés au culte et à la pastorale : cierges, hosties, outils pédagogiques.

Chaque année, une information est communiquée, via la newsletter, sur la réalisation de tous les projets.

Grâce à vos dons, vous participez concrètement au service de la paroisse !

Au verso, vous trouverez un bon pour contribuer à la vie de notre paroisse.

Les membres du Conseil Paroissial des Affaires Economiques :
Père Bertrand Cardinne - Marie-Cécile Marillat (économe)
- Vincent Bureau - Jean Figarol - Bertrand Gallet - Josette Picot.



Contribution Annuelle Paroissiale

2023- Contribution annuelle paroissiale

Son but :

- réunir les moyens indispensables pour la mission de notre communauté ;
- assurer une autonomie financière régulière de la paroisse.

Comme toute «structure», notre paroisse doit faire face à différentes charges pour pouvoir fonctionner :

- frais de locaux : chauffage, électricité, assurance ;
- frais administratifs : téléphone, frais postaux, photocopies ;
- frais liés au culte et à la pastorale : cierges, hosties, outils pédagogiques.

Chaque année, une information est communiquée, via la newsletter, sur la réalisation de tous les projets.

Grâce à vos dons, vous participez concrètement au service de la paroisse !

Au verso, vous trouverez un bon pour contribuer à la vie de notre paroisse.

Les membres du Conseil Paroissial des Affaires Economiques :
Père Bertrand Cardinne - Marie-Cécile Marillat (économe)
- Vincent Bureau - Jean Figarol - Bertrand Gallet - Josette Picot.

**Contribution paroissiale
« Paroisse St Thomas de Rochebrune »**

Je fais un don en chèque ou en espèce :
20 € 50 € 100 € autre : €

J'établis mon chèque à l'ordre de « ADG CP 31 »

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal par le Diocèse de Grenoble-Vienne ouvrant droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66% du don versé.

NOM et Prénom :
.....

Adresse :
.....
.....

Code postal : Commune :

Mail : @

Téléphone : Signature :

Merci de retourner ce document, accompagné de votre don à :
**Paroisse St Thomas de Rochebrune - 2, rue du Prieuré -
38430 Moirans**

Je fais un don en carte bleue :
www.diocese-grenoble-vienne.fr.
Cliquez sur « Je soutiens l'église » puis « Je donne
pour ma paroisse ».

**Contribution paroissiale
« Paroisse St Thomas de Rochebrune »**

Je fais un don en chèque ou en espèce :
20 € 50 € 100 € autre : €

J'établis mon chèque à l'ordre de « ADG CP 31 »

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal par le Diocèse de Grenoble-Vienne ouvrant droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66% du don versé.

NOM et Prénom :
.....

Adresse :
.....
.....

Code postal : Commune :

Mail : @

Téléphone : Signature :

Merci de retourner ce document, accompagné de votre don à :
**Paroisse St Thomas de Rochebrune - 2, rue du Prieuré -
38430 Moirans**

Je fais un don en carte bleue :
www.diocese-grenoble-vienne.fr.
Cliquez sur « Je soutiens l'église » puis « Je donne
pour ma paroisse ».